

Caroline Husquin, Cyrielle Landrea (dir.), *Blessures aristocratiques dans l'Antiquité romaine : du corps à l'honneur*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, *Dialogues d'histoire ancienne*, Suppl. 28, 2024, 370 p., 35 €, ISBN 9782385491086.

Ainsi que les deux directrices du volume l'indiquent dans l'avant-propos, le livre réunit « deux domaines de recherche fortement renouvelés ces dernières années en histoire ancienne », l'histoire des aristocraties et l'histoire du corps, étudié surtout quand il est victime de blessures, pas seulement physiques, mais aussi morales. Ces deux domaines sont ici considérés à travers le prisme de l'honneur, « qui fait partie des valeurs définissant l'identité aristocratique » : les atteintes à l'honneur et les « blessures aristocratiques » sont le sujet du livre.

L'étude est divisée en quatre grandes parties : « S'en prendre au corps, l'intégrité en question : du physique au psychique » (p. 41-119) ; « Faire ou ne pas faire corps : l'honneur comme enjeu des haines et rivalités politiques au sein de l'aristocratie » (p. 123-198) ; « L'ambivalence des blessures guerrières : entre reconnaissance et flétrissure » (p. 201-251) ; « Quand la mort ne sépare pas : heurs et malheurs de la réputation du cadavre » (p. 255-303).

C'est la troisième partie, consacrée plus spécifiquement à la guerre et aux blessures de guerre, qui intéresse l'histoire militaire. M. Engerbeaud, « La blessure du chef de guerre romain à l'époque archaïque (753-290 avant J.-C.) », (p. 201-211), constate que durant cette longue période qui va de l'époque de Romulus à la fin de la troisième guerre samnite, alors que les batailles et les opérations militaires sont très nombreuses, il n'y a que seize chefs de guerre romains qui ont été blessés, dont douze entre 509 et 431, soit les 78 premières années de la République. Cela ne reflète pas la réalité des combats. Mais pour les auteurs qui écrivent bien longtemps après les faits, les blessures du chef de guerre permettent d'expliquer pourquoi certaines familles sont mises en avant, elles sont « des marques de l'héroïsme ou du sacrifice » de ce chef, ou elles permettent de masquer une défaite : un chef qui a reçu une blessure héroïque ne peut être responsable d'un échec. Un tableau des chefs blessés au combat entre 753 et 290 figure en annexe. F. Cailleux, « Des chefs vulnérables ? Blessures des généraux et vertus des chefs dans l'*Histoire romaine* de Tite-Live », (p. 213-224), fait les mêmes constatations : le nombre de chefs blessés chez Tite-Live est peu élevé et la blessure permet d'héroïser le chef et de montrer sa valeur militaire. La perspective change cependant à partir du récit des guerres puniques et la mort de Paul-Émile lors de la bataille de Cannes constitue le dernier exemple de cette façon de traiter les blessures reçues par les chefs. La blessure peut alors devenir le résultat d'une erreur de stratégie et d'un manque de *prudentia* qui représente un danger potentiel pour l'État. Le bon chef devient donc celui qui sait éviter les blessures. M. Sergius Silus, le personnage étudié par S. Rey, « Une blessure sans remède ? L'incapacité sacrificielle de M. Sergius Silus », (p. 225-237), est un militaire qui a souvent été blessé et qui a perdu sa main droite, remplacée par une prothèse en fer, ce qui lui permet de continuer à participer à de nombreux combats. Mais pendant sa préture urbaine, en 197 avant J.-C., ses collègues préteurs mettent en avant l'incapacité sacrificielle de Sergius en raison de cette main artificielle. On ne connaît pas l'issue de la procédure, Plinie l'Ancien étant le seul à rapporter l'anecdote.

Cette histoire montre l'importance de la main droite à Rome : c'est le siège de la *fides* et le symbole d'un pouvoir légitime. Sophie Hulot, « Valeur des cicatrices de guerre et honneur aristocratique romain : des liaisons dangereuses », (p. 239-251), revient sur le lien qui est habituellement fait entre honneur et prestige et cicatrices de guerre (le mot cicatrice étant compris dans un sens très large et désignant « toute trace de blessure de guerre laissée sur le corps des soldats et des vétérans », qu'il s'agisse de marques superficielles ou de séquelles plus importantes, voire d'amputations) : « exhiber ses cicatrices permet-il d'obtenir un surplus d'honneur dans la compétition aristocratique romaine ? ». Elle étudie le sens de l'expression *cicatrices honestae* et montre que l'adjectif qualifie « la situation militaire honorable dans laquelle elles ont été reçues » plutôt que la cicatrice elle-même. On exhibe par ailleurs ses cicatrices pour susciter la pitié. Cela peut certes attirer sur celui qui agit ainsi une certaine estime civique, mais c'est tout. Les cicatrices et le fait de les montrer acquièrent peu à peu un aspect plus contestataire et identitaire : « Par les liaisons exclusives nouées entre les stigmates de guerre et les souffrances subies par les simples citoyens, se prévaloir de ses cicatrices constitue à la fin de la République une menace directe au principe d'hérédité de l'honneur aristocratique ». C'est pourquoi les aristocrates renoncent à montrer leurs cicatrices à partir de la fin du I^{er} siècle avant J.-C. On trouve en annexe la liste des cas d'ostentation des « cicatrices » de guerre.

La première partie est consacrée d'abord à l'étude du corps des tribuns de la plèbe : T. Lanfranchi, « Le corps intouchable des tribuns de la plèbe », (p. 41-54), revient sur ces magistrats très particuliers qui bénéficient de la *sacrosanctitas*. Réunis en collège, ils forment une sorte de corps unique et protégé. On passe ensuite aux corps obèses : K. Blary, « Faire le poids. L'aristocratie en surpoids : de l'inaptitude physique à la blessure morale aux deux derniers siècles de la République », (p. 55-68), montre que le phénomène de l'obésité n'a pas été toujours considéré de la même façon à Rome. Durant le II^e siècle, les obèses sont pensés comme inaptes militairement, le cas des *seniores* étant à part. L'obésité est jugée selon un point de vue militaire. Au I^{er} siècle, l'obèse « incarne une déviance sociale, une transgression normative », l'obésité devient un moyen pour disqualifier moralement un adversaire. J. Dubouloz, « Dévoiler ses blessures morales : émotions et représentation de soi chez Cicéron et ses correspondants durant la guerre civile (46-45 avant J.-C.) », (p. 69-80), étudie la correspondance de Cicéron ainsi que ses écrits philosophiques pendant ces deux années, en privilégiant les lettres qui évoquent la mort de Tullia. À travers ce thème, Cicéron compare sa situation à celle de la *res publica*. À l'échelle personnelle, le temps, l'habitude et surtout la raison et la volonté doivent consoler d'une telle perte. Mais à l'échelle collective, c'est la cité qui est blessée et en 45 avant J.-C. il n'existe aucun « véritable remède aux blessures intimes » dans la vie politique romaine. R. Laignoux, « Se protéger des violences et blessures : la préservation du corps des aristocrates romains et ses effets politiques de Sylla à Auguste » (p. 81-104), montre que durant la période entre 80 et 30 avant J.-C., les aristocrates se trouvent souvent dans des situations où ils sont susceptibles d'être blessés. Il ne s'agit plus seulement des guerres extérieures, même si ces campagnes deviennent plus lointaines et plus complexes, mais aussi des conflits intérieurs. Cela

conduit ces aristocrates à développer des stratégies de protection pendant les campagnes militaires : recours à des escortes de protection qui se professionnalisent et prennent la forme de cohortes prétoriennes et de cavaliers auxiliaires, et éloignement du combat. Les traditions antérieures ne sont certes pas remises en cause, mais on insiste désormais sur les compétences, la faveur divine et la proximité avec les soldats en dehors des combats. Dans le civil, à Rome, les escortes de protection se multiplient également et à côté des escortes administrative et honorifique on trouve des gardes privés de plus en plus nombreux. César, Marc Antoine et Octavien utilisent même des soldats, mais en nombre réduit. Ces changements sont progressifs, ne sont pas identiques pour tous les hommes politiques et ne suppriment pas les interactions civiles directes entre gouvernants et gouvernés. Mais l'évolution est là et Auguste « n'hésite pas à invisibiliser ses escortes, notamment dans Rome, pour mettre en scène proximité et accessibilité. Ces escortes existent néanmoins bel et bien, contribuant à protéger et construire un pouvoir personnel et autoritaire ». G. Stouder, « *Pulsare legatum* : de la blessure diplomatique à la blessure aristocratique », (p. 105-119), analyse le glissement de sens de l'expression *pulsare legatum*. Dans les sources juridiques, l'expression désigne un acte de violence subi par un légat, acte physique, volontaire et visant le corps. Dans les sources littéraires, les légats subissent un préjudice, une blessure qui peut être physique mais aussi orale ou visant le vêtement. Les légats sont des sénateurs, souvent prestigieux, et l'on doit se comporter à leur égard comme les citoyens romains doivent se comporter à l'égard des aristocrates. La blessure diplomatique devient ainsi une blessure aristocratique.

Dans la deuxième partie, C. Badel, « La gifle à Rome : une blessure d'honneur ? » (p. 123-144), répond positivement à la question : la gifle est en principe réservée aux esclaves et aux acteurs. Elle constitue une *iniuria* et attente à la *dignitas* de celui qui la reçoit (c'est le visage qui est visé). Ce dernier peut choisir de la rendre, mais il peut aussi choisir de l'ignorer, parce que son agresseur lui est inférieur ou encore parce que l'offense est légère. C. Bur, « L'honneur blessé : la répression de la diffamation comme *iniuria* », (p. 145-158), analyse l'évolution de la répression de la diffamation. La diffamation, même si elle est rapprochée de l'*iniuria* dès l'époque des XII Tables, est laissée sans doute à la vengeance privée ; ce n'est qu'aux III^e-II^e siècles qu'on la réprime juridiquement. Et à la fin de la République, la diffamation donne lieu à une *actio iniuriarum*. L'atteinte à la réputation est ainsi traitée de la même façon que l'atteinte au corps et l'on punit une atteinte à l'intégrité, qu'elle soit physique ou morale. C'est encore de diffamation qu'il est question dans l'article de L. Traversa, « Infangare le aristocrazie nei processi politici tardorepubblicani: l'accusa di (*in*)constantia e *simulatio* », (p. 159-171), mais à la fin de la République, dans les procès politiques et pour les notions de *constantia/inconstantia* (la *nobilitas* traditionnelle prône la *constantia*, les « nouveaux nobles » s'élèvent contre elle) et de *simulatio*. Il étudie pour cela l'attaque de L. Licinius Crassus contre Gaius Papirius Carbo en 119, puis trois des discours de Cicéron, le *Pro Murena*, le *De provinciis consularibus* et le *Pro Plancio*. R. Baudry, dans « “Un noble blessé” (*nobilis uulneratus*). Les atteintes à l'honneur de Clodius : corps, discours et *ethos* aristocratique », (p. 173-187), part de l'expression de Cicéron pour décrire Clodius après l'affaire de la *Bona Dea* : c'est un « noble blessé », la blessure étant

supposée par Cicéron et en même temps créée par son invective. L'auteur examine deux points particuliers, l'un concernant la spécificité des blessures aristocratiques et l'autre la place des attaques de Cicéron portant sur le corps de Clodius, avec une insistance sur le thème du travestissement. P. Duchêne, « L'écho des blessures d'honneur républicaines chez Suétone », (p. 189-198), analyse les blessures d'honneur, qui touchent l'ensemble de la *gens* de l'aristocrate victime d'une telle blessure ; il convient donc de les repousser et de les soigner, en insistant sur le caractère partial des accusations et en présentant une autre version. C'est exactement ce que fait Suétone dans sa *Vie des douze Césars*, en particulier à propos d'Octave/Auguste : il dénonce la partialité de Marc Antoine, qui met en avant l'obscurité des origines de son rival, et justifie sa propre version, favorable à Octave/Auguste.

La quatrième partie compte trois articles. P. Akar, « Le meurtre de Trébonius par Dolabella dans les *Philippiques* de Cicéron : corps pénétrés, jouissants, souffrants », (p. 255-265), montre que Cicéron, quand il fait le récit de l'assassinat de Trebonius par Dolabella dans la *Onzième Philippique*, cherche à rendre présent le corps de Trebonius, un corps intact malgré les tortures infligées par Dolabella, dont le corps est ignoble. Ce récit est inutile, puisque le Sénat a déjà déclaré Dolabella *hostis*. Mais en réalité Cicéron, qui souhaite s'opposer à Antoine sans évoquer la mort de César et la volonté de la venger, utilise le corps de Trebonius pour « englober dans une même réprobation Antoine et Dolabella » : il souhaite attirer des sénateurs césariens dans le camp des adversaires d'Antoine. Ce dernier lui répond par une lettre adressée au Sénat. C'est ainsi que « Cicéron et Antoine ont construit ensemble, autour du corps supplicié de Trebonius, un conflit radical qui ne pourrait se résoudre que par l'élimination physique d'un camp par l'autre ». Dans l'article de P.-A. Caltot, « Corps nobles, corps ignobles : décapitation et démembrement comme images de la guerre civile dans la poésie latine », (p. 267-285), il s'agit de corps devenus ignobles, puisque privés de nom (et donc de renom) par le démembrement qu'est la décapitation. Alors qu'à l'époque augustéenne les poètes latins ne font référence aux guerres civiles que par l'image du sang et des os qui engraisent la terre, à partir de l'époque néronienne et avec Lucain l'image de la décapitation et du démembrement devient très importante et typique des guerres civiles. Sur le plan politique, la décapitation et le démembrement « actualisent le motif de la *biceps ciuitas*, la cité à deux têtes des guerres civiles, situation que seule la décapitation semble pouvoir résoudre », tandis que le démembrement devient une métaphore de la *discordia*. C. Greggi-Badel, « Le sang lave-t-il l'honneur à Rome ? », (p. 287-303), revient sur le modèle anthropologique de l'« honneur méditerranéen » pour montrer qu'un tel modèle n'existe pas à Rome : le déshonneur ne peut pas être lavé par le sang car le sang qui coule de la blessure souille dans la mesure où il est contaminé par l'impureté de la mort qu'il annonce. De plus le sang est assimilé au vin plutôt qu'à l'eau, et le vin tache. Un changement s'opère avec le christianisme, sous l'influence du modèle du sang du Christ, versé pour le salut du monde, et par rapprochement avec l'eau du baptême, qui lave le péché originel.

Une bibliographie, un index général et des résumés (pour la plupart en français, anglais et espagnol) complètent le livre.

Le sujet des « blessures aristocratiques » et des atteintes à l'honneur est particulièrement riche et les points de vue choisis pour l'étudier très divers, aussi bien pour ceux qui sont victimes de ces blessures (magistrats, commandants en chef, particuliers) que pour le type de blessures (physiques, avec les blessures de guerre ou les gifles, ou morales, avec la diffamation ou le deuil). Certains articles reviennent sur des a priori (lien entre honneur et prestige et cicatrices de guerre ou nécessité de laver son honneur dans le sang) et beaucoup montrent qu'il faut tenir compte de l'évolution chronologique : les atteintes à l'honneur ne sont pas considérées de la même façon pendant toute la période républicaine (c'est essentiellement cette période qui est étudiée). Le livre, bien que dense, n'épuise du reste pas la richesse du sujet, ce qui est normal. Il ouvre des perspectives et présente des pistes de réflexion et on ne peut que souhaiter qu'elles soient suivies.

Catherine WOLFF

Lawrence Keppie, *Slingers and Sling Bullets in the Roman Civil Wars of the Late Republic, 90-31 BC*, Oxford, Archaeopress (Archaeopress Roman Archaeology 108), 2024, 99 p., 19,99 £, ISBN 9781803276403.

Voici un ouvrage bien fait et qui apporte du neuf sous un petit format (moins de 100 pages). On n'en attendait pas moins de L. Keppie, qui fut un des responsables de l'Hunterian Museum auprès de l'université de Glasgow et qui a écrit un livre important sur l'armée romaine, dans le passage de la République à l'Empire (*The Making of the Roman Army*, Londres, 1984). Après avoir consulté ce petit livre, le lecteur constatera que les schémas habituels doivent être fortement nuancés.

Loin d'être des sauvages sans lois, les Romains possédaient une éthique de la guerre. Elle leur imposait de suivre le modèle de Diomède, le héros homérique qui affrontait l'ennemi les yeux dans les yeux, en face-à-face. Ils répugnaient donc aux stratagèmes et au combat à distance. Ils n'en ont pas moins utilisé des astuces et des armes qui tiraient de loin : artillerie des balistes, arcs, javelots et frondes notamment, et les manuels relèvent souvent la présence de frondeurs Baléares dans les combats de la République en ouverture de batailles. Un livre récent a attiré l'attention sur cette pratique qui, bien qu'elle ne fût jamais décisive, n'en a pas moins rendu de grands services aux généraux (B. Lefebvre, *Combattre de loin chez les Romains*, Bordeaux, 2024). Elle permettait de fatiguer l'ennemi avant le corps-à-corps des légionnaires, elle lui causait des pertes et elle affectait son moral. Scipion Émilien à Cannes en 216 (Tite-Live, XXII, 49, 1) et le légat Cotta contre les Éburons en 54 avant J.-C. (César, *BG*, V, 35, 8) en ont subi les effets : ils ont été blessés par des balles de frondes puis sont morts.

L'auteur a rédigé un ouvrage dont le contenu dépasse chronologiquement le titre puisqu'un dernier chapitre traite du sujet pendant l'époque impériale. Il a choisi de suivre un plan chronologique.

Le recours aux frondeurs provient d'un héritage ancien : ils sont bien attestés en Grèce, mais ils devaient être très répandus dans tout le monde ancien, comme en